

DELIBERATION N° 91/11-07 – ADMISSION EN NON VALEUR DE 3 TITRES DE RECETTES AVANT CLOTURE DE L'EXERCICE 1991

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, informe le Conseil Municipal de la demande du comptable de la Commune, Monsieur le Trésorier Principal de VANDOEUVRE, de procéder à l'admission en non valeur de trois titres de recettes dont les produits n'ont pu être recouverts pour les redevables et motifs suivants :

- titre N° 315 exercice 1989, d'un montant de 2 000 F établi à l'encontre de B.P.F. Informatique à LUDRES, en recouvrement de la location d'un local Place Ferri pour le motif suivant : liquidation judiciaire du 13 Décembre 1988 et clôture pour insuffisance d'actif au 22 Janvier 1991 (jugement du tribunal de commerce),
- titre N° 124 exercice 1988, d'un montant de 39, 80 F établi à l'encontre de Stéphane DELARUELLE à LUDRES en remboursement d'un livre non rendu à la Bibliothèque Municipale. Le motif invoqué : somme à recouvrer inférieure au seuil des poursuites.
- titre N° 133 exercice 1981 d'un montant de 49 568, 67 F établi à l'encontre de SVTP pour reprises de malfaçons sur travaux de façades du C.M.S. pour le motif : jugement du tribunal de commerce du 14 Juin 1988, clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation des biens.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'admettre en annulation les titres N° 315/89, N° 124/88 et N° 133/81 pour un montant total de 51 608, 47F,
- les crédits sont inscrits au 970-00 8285 du budget en cours.